



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation professionnelle

DT

DAP

CCP

Bilan des réussites

Session ordinaire d'été (sans rattrapages)

Année scolaire

2020 / 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la formation professionnelle

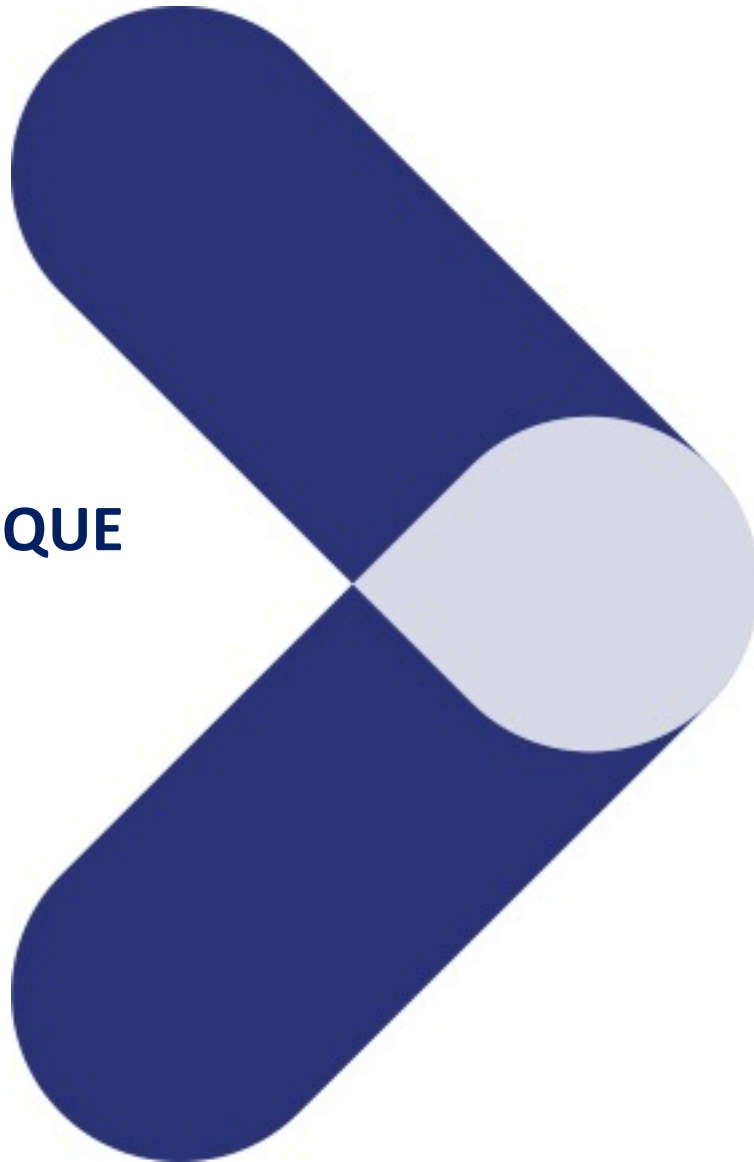


SOMMAIRE

1. Vue synoptique
2. Chiffres du CCP
3. Chiffres du DAP
4. Chiffres du DT



VUE SYNOPTIQUE





Formation professionnelle au Luxembourg

Face aux mutations rapides du monde du travail, le nombre de secteurs et d'emplois qui requièrent des qualifications professionnelles de haut niveau augmente constamment.

La formation professionnelle offre aux élèves un enseignement général, théorique et pratique qui leur permet d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme officiel ou un certificat officiel.

Au Luxembourg, la formation professionnelle initiale se fait dans le cadre de l'enseignement secondaire. Elle propose actuellement 119 formations axées sur le monde professionnel.

Tous les élèves réalisent un **projet intégré final (PIF)** en fin de formation. Le PIF vise à contrôler si l'élève a développé, au-delà des compétences ponctuelles, les compétences complexes nécessaires pour résoudre une situation professionnelle réelle ou simulée. Un PIF peut s'étaler sur plusieurs jours. L'admissibilité au projet intégré final est soumise à la condition de la réussite du bilan final.

La certification se fait sur base de la réussite du PIF et des modules obligatoires réussis, ainsi que d'éventuels stages.

Chiffres de réussite de l'année scolaire 2020/2021

Les chiffres présentés dans le présent document rapportent les résultats de la session ordinaire d'été 2020/2021. Ils ne tiennent pas compte des sessions de rattrapages.

	Nombre métiers	Élèves inscrits (*)	Élèves admissibles	Élèves qui ont réussi	Taux de réussite	Taux de réussite 2020	Variation 2020-2021	Taux de réussite 2019	Variation 2020-2019
CCP	21	187	162	136	83,95 %	81,00 %	3,64 %	78,95 %	2,59 %
DAP	79	1258	1119	946	84,54%	77,47%	9,13 %	74,57 %	3,88 %
DT	25	757	642	531	82,71%	70,94%	16,59 %	77,46 %	-8,42 %
	125	2202	1923	1613	83,88 %				

(*) Seuls les élèves ayant réussi leur bilan final sont admissibles au projet intégré final (PIF).



Certificat de capacité professionnelle (CCP)





Certificat de capacité professionnelle (CCP)

Le CCP permet d'acquérir des compétences professionnelles et sociales de base, indispensables à une première entrée sur le marché de l'emploi.

La durée de la formation est de 3 ans en principe. Organisée en modules avec une évaluation continue, elle se fait sous contrat d'apprentissage, c'est-à-dire en grande partie en organisme de formation et le reste du temps à l'école (un à trois jours par semaine).

Après le CCP, l'apprenant peut continuer sa formation pour obtenir un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) dans la même spécialité

Chiffres de réussite de l'année scolaire 2020/2021

	Élèves inscrits (*)	Élèves admissibles	Élèves qui ont réussi	Taux de réussite	Taux de réussite 2020	Variation 2020-2021	Taux de réussite 2019	Variation 2020-2019
Assistant horticulteur en production (AH)	1	1	1	100,00%			100,00%	
Boucher-charcutier (BC)	2	1	1	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Boulangier-pâtissier (BL)	3	3	2	66,67 %	0,00 %		0,00%	
Coiffeur (CO)	30	24	19	79,17 %	41,67 %	90,00%	27,78%	50,00%
Carreleur (CR)	4	4	3	75,00 %	100,00%	-25,00%		
Installateur chauffage-sanitaire (CS)	7	6	6	100,00%	100,00%	0,00%	83,33%	20,00%
Installateur chauffage-sanitaire (CSF)	14	11	6	54,55 %	100,00%	-45,45%	0,00%	
Cuisinier (CU)	14	11	11	100,00%	100,00%	0,00%	94,44%	5,88%
Couvreur (CV)	3	3	1	33,33 %	66,67 %	-50,00%	40,00%	66,67%
Débosselleur de véhicules automoteurs (DE)	10	8	7	87,50 %	90,00 %	-2,78%	100,00%	-10,00%
Électricien (EL)	9	8	7	87,50 %	80,00 %	9,37%	90,00%	-11,11%
Serveur (GR)	1	1		0,00 %	80,00 %	-100,0%	100,00%	-20,00%
Assistant fleuriste (HF)	3	2	2	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Assistant pépiniériste-paysagiste (HP)	12	10	10	100,00%	92,86 %	7,69%	70,59%	31,55%
Assistant en mécanique automobile (MA)	19	17	17	100,00%	90,00 %	11,11%	100,00%	-10,00%
Maçon (MC)	7	7	2	28,57 %	57,14 %	-50,00%	60,00%	-4,76%
Aide ménagère (MN)	3	3	3	100,00%	54,55 %	83,33%	100,00%	-45,45%
Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier (PC)	1	1	1	100,00%	50,00 %	100,00%		
Peintre-décorateur (PE)	11	11	11	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Peintre de véhicules automoteurs (PV)	7	7	6	85,71 %	100,00%	-14,29%	100,00%	0,00%
Commis de vente (VE)	26	23	20	86,96 %	50,00 %	73,91%	83,33%	-40,00%
	187	162	136	83,95%	81,00%	3,64%	78,95%	2,59%

(*) Seuls les élèves ayant réussi leur bilan final sont admissibles au projet intégré final (PIF).



Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)





Le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)

Le DAP permet d'accéder au marché de l'emploi en tant que salarié qualifié. La formation se fait sous contrat d'apprentissage ou sous contrat de stage (12 semaines minimum de stage au cours de la formation). Elle a une durée de trois ans en principe.

Après le DAP, l'élève peut enchaîner avec une formation de technicien (DT) de la même spécialité, poursuivre dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire général ou faire un brevet de maîtrise.

Chiffres de réussite de l'année scolaire 2020/2021

	Élèves inscrits (*)	Élèves admissibles	Élèves qui ont réussi	Taux de réussite	Taux de réussite 2020	Variation 2020-2021	Taux de réussite 2019	Variation 2020-2019
Agriculteur (AG)	7	6	5	83,33 %	83,33 %	0,00%	100,00%	-16,67%
Assistant en pharmacie (AP)	9	8	8	100,00 %	85,71 %	16,67%	100,00%	-14,29%
Aide-soignant (AS)	70	65	43	66,15 %	62,35 %	6,10%	87,34%	-28,61%
Aide-soignant (ASA)	14	14	12	85,71 %	73,68 %	16,33%	91,67%	-19,62%
Aide-soignant (ASAF)	10	9	8	88,89 %	100,00 %	-11,11%	100,00%	0,00%
Aide-soignant (ASE)	18	15	10	66,67 %	70,59 %	-5,56%	90,91%	-22,35%
Aide-soignant (ASF)	20	19	10	52,63 %	64,29 %	-18,13%	100,00%	-35,71%
Auxiliaire de vie (AV)	76	68	60	88,24 %	80,33 %	9,84%	92,73%	-13,37%
Auxiliaire de vie (AVA)	14	14	12	85,71 %	84,21 %	1,79%	64,29%	30,99%
Boucher-charcutier (BC)	3	3	2	66,67 %	100,00 %	-33,33%	100,00%	0,00%
Boulangier-pâtissier (BL)	3	3	3	100,00 %	100,00 %	0,00%	83,33%	20,00%
Boulangier-pâtissier (BLF)	3	3	3	100,00 %	100,00 %	0,00%		
Agent de voyages (BV)	4	3	3	100,00 %	100,00 %	0,00%	100,00%	0,00%
Agent administratif et commercial (CM)	111	100	97	97,00 %	93,48 %	3,77%	92,63%	0,91%
Agent administratif et commercial (CMA)	19	14	14	100,00 %	100,00 %	0,00%	100,00%	0,00%
Agent administratif et commercial (CMAF)	19	18	16	88,89 %	94,74 %	-6,17%	95,00%	-0,28%
Agent administratif et commercial (CMF)	18	16	16	100,00 %	100,00 %	0,00%	100,00%	0,00%
Coiffeur (CO)	33	22	17	77,27 %	71,05 %	8,75%	27,78%	155,79%
Coiffeur (COF)	28	26	18	69,23 %	69,09 %	0,20%	22,92%	201,49%
Carreleur (CR)	1	1	1	100,00 %	100,00 %	0,00%	100,00%	0,00%
Installateur chauffage-sanitaire (CS)	18	15	13	86,67 %	69,57 %	24,58%	50,00%	39,13%
Installateur chauffage-sanitaire (CSF)	11	10	6	60,00 %	70,00 %	-14,29%	73,33%	-4,55%
Charpentier (CT)	4	3	3	100,00 %	100,00 %	0,00%	100,00%	0,00%
Cuisinier (CU)	47	35	34	97,14 %	88,89 %	9,29%	87,88%	1,15%
Couvreur (CV)	8	7	6	85,71 %	87,50 %	-2,04%	50,00%	75,00%
Dessinateur en bâtiment (DB)	18	17	15	88,24 %	50,00 %	76,47%	53,33%	-6,25%
Décorateur (DC)	5	4	4	100,00 %	100,00 %	0,00%	100,00%	0,00%
Débosselleur de véhicules automoteurs (DE)	12	11	9	81,82 %	93,33 %	-12,34%	80,00%	16,67%
Menuisier-ébéniste (EB)	9	8	8	100,00 %	100,00 %	0,00%	60,00%	66,67%
Électronicien en communication (EC)	7	7	7	100,00 %	100,00 %	0,00%	83,33%	20,00%
Électronicien en communication (ECF)	7	7	7	100,00 %	92,86 %	7,69%	91,67%	1,30%
Électronicien en énergie (EE)	62	57	51	89,47 %	83,05 %	7,73%	89,66%	-7,37%
Électronicien en énergie (EEF)	6	5	3	60,00 %	80,00 %	-25,00%		



Électricien (EL)	36	29	19	65,52 %	39,39 %	66,31%	70,37%	-44,02%
Électricien (ELF)	23	17	11	64,71 %	48,15 %	34,39%	70,59%	-31,79%
Opérateur de la forêt et de l'environnement (EN)	10	10	10	100,00 %	100,00 %	0,00%	100,00%	0,00%
Esthéticien (ES)	6	5	2	40,00 %	100,00 %	-60,00%	33,33%	200,00%
Esthéticien (ESF)	14	11	4	36,36 %	66,67 %	-45,45%	55,56%	20,00%
Mécatroniciens en technique de réfrigération (FR)	4	3	2	66,67 %	100,00 %	-33,33%	100,00%	0,00%
Ferblantier-zingueur (FZ)	4	3	3	100,00 %	100,00 %	0,00%	0,00%	
Gestionnaire qualifié en logistique (GL)	19	18	17	94,44 %	100,00 %	-5,56%	100,00%	0,00%
Serveur de restaurant (GR)	10	8	8	100,00 %	100,00 %	0,00%	92,86%	7,69%
Fleuriste (HF)	2	2	2	100,00 %	75,00 %	33,33%	50,00%	50,00%
Maraîcher (HM)	4	4	3	75,00 %	50,00 %	50,00%	100,00%	-50,00%
Maraîcher (HMA)	1	1	1	100,00 %	100,00 %	0,00%	100,00%	0,00%
Pépinieriste-paysagiste (HP)	8	8	7	87,50 %	72,73 %	20,31%	90,91%	-20,00%
Pépinieriste-paysagiste (HPA)	15	13	11	84,62 %	86,67 %	-2,37%	50,00%	73,33%
Instructeur de la conduite automobile (IA)	1	1	1	100,00 %	83,33 %	20,00%	60,00%	38,89%
Informaticien qualifié (IF)	21	16	14	87,50 %	75,00 %	16,67%	50,00%	50,00%
Instructeur de natation (IN)	12	12	8	66,67 %	61,54 %	8,33%	71,43%	-13,85%
Mécatronicien d'autos et de motos (MA)	36	33	32	96,97 %	73,53 %	31,88%	80,56%	-8,72%
Mécatronicien d'autos et de motos (MAF)	10	10	10	100,00 %	75,00 %	33,33%	70,00%	7,14%
Menuisier (MB)	11	11	9	81,82 %	100,00 %	-18,18%	100,00%	0,00%
Maçon (MC)	5	5	2	40,00 %	33,33 %	20,00%	40,00%	-16,67%
Mécanicien d'usage (MF)	8	6	6	100,00 %	87,50 %	14,29%	90,91%	-3,75%
Mécatronicien (MI)	10	10	10	100,00 %	88,89 %	12,50%	100,00%	-11,11%
Mécatronicien agri-génie civil (ML)	4	4	4	100,00 %				
Mécanicien industriel et de maintenance (MM)	27	25	25	100,00 %	95,24 %	5,00%	91,49%	4,10%
Mécatronicien de véhicules utilitaires (MU)	3	3	3	100,00 %	100,00 %	0,00%		
Mécatronicien de cycles (MV)	1	1	1	100,00 %	100,00 %	0,00%		
Opticien (OP)	8	8	7	87,50 %	0,00 %		66,67%	-100,00%
Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier (PC)	7	6	5	83,33 %	0,00 %		100,00%	-100,00%
Pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier (PCF)	6	6	5	83,33 %	100,00 %	-16,67%		
Peintre-décorateur (PE)	16	14	14	100,00 %	60,00 %	66,67%	100,00%	-40,00%
Peintre-décorateur (PEF)	7	7	6	85,71 %	75,00 %	14,29%	57,14%	31,25%
Plafonneur-façadier (PF)	1	1		0,00 %	0,00 %			
Peintre de véhicules automoteurs (PV)	12	10	10	100,00 %	81,82 %	22,22%	75,00%	9,09%
Restaurateur (RE)	8	7	6	85,71 %	100,00 %	-14,29%	66,67%	50,00%
Hôtelier-restaurateur (RH)	6	6	6	100,00 %	71,43 %	40,00%	66,67%	7,14%
Relieur (RL)	1	0	0		100,00 %	-100,00%	33,33%	200,00%
Constructeur métallique (SC)	12	12	12	100,00 %	50,00 %	100,00%	100,00%	-50,00%
Serrurier (SE)	10	8	6	75,00 %	66,67 %	12,50%	90,91%	-26,67%
Marbrier - tailleur de pierres (TM)	2	2	2	100,00 %				
Conseiller en vente (VE)	96	84	64	76,19 %	59,46 %	28,14%	75,00%	-20,72%



Conseiller en vente (VEF)	47	47	39	82,98 %	70,37 %	17,92%	86,21%	-18,37%
Magasinier du secteur automobile (VM)	15	15	12	80,00 %	91,67 %	-12,73%	81,82%	12,04%
Vendeur technique en optique (VO)	2	2	1	50,00 %	0,00 %		100,00%	-100,00%
Vendeur-retouche (VR)	2	1	1	100,00 %	100,00 %	0,00%		
Vendeur en boucherie (VV)	1	1	1	100,00 %	0,00 %		50,00%	-100,00%
	1258	1119	946	84,54 %	77,47 %	9,13%	74,57%	3,88%

(*) Seuls les élèves ayant réussi leur bilan final sont admissibles au projet intégré final (PIF).



Diplôme de technicien (DT)





Le diplôme de technicien (DT)

Le DT vise une formation professionnelle très poussée et permet à l'élève d'accéder directement à la vie active ou à des études techniques supérieures dans la spécialité correspondant à son diplôme sous condition d'avoir réussi les modules préparatoires aux études techniques supérieures. Le technicien se distingue du CCP et du DAP par un profil de compétences plus approfondies et diversifiées ainsi que par une culture générale plus poussée. Sa durée est de 4 ans en principe. Elle est principalement organisée sous contrat de stage (12 semaines minimum au total).

Après le DT, l'apprenant peut continuer sa formation: soit il poursuit un cursus dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire général, soit il suit des modules préparatoires aux études techniques supérieures, s'il se destine à de telles études. Ces modules peuvent s'acquérir dans le cadre de la durée normale des études ou être suivis après la fin de la formation. La réussite est certifiée par un supplément au diplôme qui donne accès aux études techniques supérieures dans la spécialité correspondant à la formation.

Chiffres de réussite de l'année scolaire 2020/2021

	Élèves inscrits (*)	Élèves admissibles	Élèves qui ont réussi	Taux de réussite	Taux de réussite 2020	Variation 2020-2021	Taux de réussite 2019	Variation 2020-2019
Technicien en design 3D (3D)	7	6	6	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Technicien en agriculture (AG)	14	14	13	92,86 %	84,62 %	9,74%	57,14%	48,08%
Technicien en agriculture (AM_B1)	11	6	3	50,00 %	100,00%	-50,00%	100,00%	0,00%
Technicien en mécanique d'avions - cat B (AM_B2)	6	4	4	100,00%	100,00%	0,00%		
Technicien en administration et commerce (CM)	360	314	266	84,71 %	68,54 %	23,60%	78,80%	-13,02%
Technicien en administration et commerce (CMD)	6	4	4	100,00%	66,67 %	50,00%	50,00%	33,33%
Technicien en administration et commerce (CMF)	58	45	39	86,67 %	61,36 %	41,23%	70,97%	-13,53%
Technicien en graphisme (DG)	17	15	12	80,00 %	52,94 %	51,11%	75,00%	-29,41%
Technicien en électrotechnique, section communication (EC)	17	8	6	75,00 %	93,75 %	-20,00%	80,00%	17,19%
Technicien en électrotechnique, section communication (ECF)	11	6	4	66,67 %	87,50 %	-23,81%		
Technicien en électrotechnique, section énergie (EE)	28	20	20	100,00%	95,00 %	5,26%	95,83%	-0,87%
Entrepreneur maraîcher (EM)	1	1	1	100,00%			100,00%	-
Technicien en environnement naturel (EN)	9	6	6	100,00%	100,00%	0,00%	95,24%	5,00%
Technicien en équipement énergétique et technique des bâtiments (EQ)	11	10	10	100,00%	83,33 %	20,00%	75,00%	11,11%
Technicien en génie civil (GC)	32	31	17	54,84 %	61,02 %	-10,13%	73,68%	-17,19%
Technicien en logistique (GL)	10	9	8	88,89 %	100,00%	-11,11%	78,57%	27,27%
Technicien en logistique (GLF)	8	8	7	87,50 %	33,33 %	162,50%		
Technicien en hôtellerie (HO)	15	15	15	100,00%	81,82 %	22,22%	84,21%	-2,84%
Technicien en informatique (IF)	84	74	49	66,22 %	100,00%	-33,78%	43,69%	128,89%
Technicien en mécatronique d'automobile (MA)	9	8	7	87,50 %	56,41 %	55,11%	92,31%	-38,89%
Technicien en mécanique générale (MG)	16	16	13	81,25 %	94,44 %	-13,97%	82,61%	14,33%
Technicien en mécanique générale (MI)	4	3	3	100,00%	92,59 %	8,00%		
Technicien en image (TI)	7	5	5	100,00%	58,33 %	71,43%	62,50%	-6,67%
Technicien en vente et gestion (VO)	7	6	6	100,00%	100,00%	0,00%		
Technicien en vente et gestion (VE)	9	8	7	87,50 %	100,00%	-12,50%	100,00%	0,00%
	757	642	531	82,71 %	70,94 %	16,59%	77,46%	-8,42%

(*) Seuls les élèves ayant réussi leur bilan final sont admissibles au projet intégré final (PIF).



Contact

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE)

Service de la Formation professionnelle

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

info@sfp.lu

Tél. : (+352) 247-85239

Fax : (+352) 247-474116